

Compte rendu de la séance du 20 mars 2017

Vote du compte administratif complet - peyrus

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELOCHE Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		77 318.82		52 987.30		130 306.12
Opérations de l'exercice	341 429.28	313 912.43	348 535.91	273 467.60	689 965.19	587 380.03
TOTAUX	341 429.28	391 231.25	348 535.91	326 454.90	689 965.19	717 686.15
Résultat de clôture		49 801.97	22 081.01			27 720.96
		Restes à réaliser			39 832.00	
		Besoin de financement en investissement			61913.01	
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				86 644.00

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

49 801.97	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
22081.01	au compte 001 (déficit investissement reporté)

Vote du compte administratif complet - eau_peyrus

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELOCHE Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 732.76		398 871.10		403 603.86
Opérations de l'exercice	38 707.00	149 108.72	354 164.88	72 798.38	392 871.88	221 907.10
TOTAUX	38 707.00	153 841.48	354 164.88	471 669.48	392 871.88	625 510.96
Résultat de clôture		115 134.48		117 504.60		232 639.08
		Restes à réaliser				
		Besoin/excédent de financement				232 639.08
		Pour mémoire : virement à la s				

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
115134.48	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Dont 210 000.00 euros reversement budget annexe.

AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS SUR TRAVAUX d'EQUIPEMENT VERSEES

Monsieur le Maire explique que la commune se trouve dans l'obligation de déterminer la durée d'amortissement des subventions qui ont été allouées pour assurer des travaux d'équipement.

Ces opérations comptables figureront dans le budget M14 au compte 28041 en recettes d'investissement, au compte 681 en dépenses de fonctionnement.

En conséquence, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la durée d'amortissement des subventions et propose d'amortir sur 15 ans les subventions des travaux d'équipement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, des membres présents,

DECIDE de fixer à 15 ans, la durée d'amortissement pour les subventions relatives aux travaux D'équipement.

TRANSFERT COMPETENCE ECLAIRE PUBLIC

Dans le cadre de l'intégration de notre commune à Valence Romans Agglo à compter du 1 janvier 2017, il est nécessaire de procéder au transfert des comptages électriques pour l'éclairage public.

La liste des comptages d'éclairage public seront facturés à compter du 1 janvier 2017 à :

Valence Romans Agglo
Service Eclairage Public

Pour information, un courrier a été envoyé en ce sens à EDFCOLLECTIVITES
A l'unanimité, le conseil municipal vote pour le transfert de la compétence Eclairage Public à Valence Romans Agglo.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer le montant des Indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au Maire :

Indice brut terminal de la fonction publique et cela à partir du 1 janvier 2017

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT / RENOVATION DU RESEAU D'EAU

Considérant la nécessité de poursuivre la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable et de la mise en séparatif du réseau d'eau usées et pluviales.

Le coût prévisionnel des travaux de l'opération est estimé à 89 000 € HT soit 106 800 € TTC. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE :

- De lancer un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) pour une estimation financière de l'opération d'un montant de 106 800 € TTC concernant la poursuite de la rénovation du réseau d'adduction d'eau potable et de la mise en séparatif du réseau d'eau usées et pluviales dans la grande rue.
- De solliciter la participation financière maximale de tous organismes pour la réalisation de cette opération.

DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDERANT que la pataugeoire de la piscine municipale ne respecte pas à ce jour les normes réglementaires (profondeur, filtration, revêtements...) et qu'il convient donc de la rénover,

CONSIDERANT l'obligation de mettre en oeuvre le programme de 2^{ième} année de l'agenda d'accessibilité (ADAP),

CONSIDERANT que la mise aux normes des WC publics justifie le remplacement pur et simple,

Monsieur le maire propose de lancer les études relatives à ces chantiers et de solliciter toutes les aides financières nécessaires à leur réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire a demandé toutes subventions,

et notamment une subvention DSIPL pour la mise en conformité accessibilité.

DÉCIDE de programmer ces installations et de solliciter les aides financières correspondantes.

Questions diverses

Chantier

- Difficultés avec le plaquiste (entreprise Berthier)qui à accumulé du retard par rapport au planning initial et qui va en accumuler davantage en raison d'une technique relevée par l'architecte.
- Vidéo : choix de matériel haut de gamme (projecteur et écran) en vue de projeter des films dans le cadre du ciné-club notamment.
- Sonorisation : même stratégie (devis à « La Boite à Musique »)
- Alarme. Étude réalisée auprès de notre prestataire actuel. La Batiment sera couvert par 2 détecteurs commandés par code et par badges.
- Wifi : étude auprès de l'Agglo pour une borne wifi « Cigale » offrant une couverture extérieure (localisée et identifiée) pose et abonnement à la charge de l'Agglo.
Décision différée.

PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

- Obligation est faite à la commune d'élaborer ce plan (dont le PLU devra tenir compte). Il définit le degrés de risque pour chaque zone ainsi que le règlement appliquer pour les constructions lorsqu'elle sont autorisées

PLU

- Une réunion publique s'est tenue le 8 Mars . La municipalité va entamer l'élaboration du PADD (projet d'aménagement et de développement durable). D'autres réunions&auront lieu.

GENDARMERIE

- Rencontres intercommunales du 16 mars (référent Peyrus : Christian Chaillou) Recrudescence des cambriolages et des vols et effractions dans les véhicules. Trois voitures banalisées (radar et lecteur de plaques)sillonnent désormais nos routes.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

- Cette commission réunit des conseillers, des présidents d'associations et des administrés. Elle a pour vocation la gestion du nouveau Batiment dont elle rédigera un règlement.

TOILETTES PUBLIQUES

- Le seul sanitaire publique n'étant pas aux normes, étant fermé une partie de l'année, le conseil envisage son remplacement et possiblement avec un système de toilettes sèches.L'emplacement restant à déterminer.

Séance levée à 22 h 30

Prochain conseil le mercredi 12 avril à 20 h.